

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2025 ET 2026

CAHIER DES CHARGES
(valant règlement de consultation)

Date limite de remise des candidatures

14 mai 2025 à 12h00

1. NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Ville de BESANÇON - Service Commerce

Adresse : 2 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANCON CEDEX

Contact : 03 81 61 59 28 / julie.choulet@grandbesancon.fr/pierre.bouvier@grandbesancon.fr

2. OBJET DE LA CONSULTATION

a) Cadre juridique :

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'organisation du marché de Noël 2025.

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, « *lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

b) Condition de mise à disposition :

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par la signature d'une Convention d'occupation temporaire du domaine public. L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par la délibération du conseil municipal 12 décembre 2024 (pour 2025).

L'activité ne sera ni cessible, ni transmissible. Elle sera soumise aux règles relatives aux occupations du domaine public

c) Durée de l'autorisation :

Du 22 novembre 2025 au 24 décembre 2025

Du 21 novembre 2026 au 24 décembre 2026

3. CARACTERISTIQUES DU PROJET :

L'occupant sera tenu d'organiser et d'animer le marché de Noël selon les caractéristiques définies ci-après.

a) Les lieux

Cinq lieux sont identifiés dans le centre-ville de Besançon. La ville dispose d'un parc de chalets qu'elle mettra à disposition de l'occupant. Ce parc est composé de chalets de 3 mètres, 4 mètres et 6 mètres de long avec tablette extérieure. 12 chalets de 3 m et 6 de 4 m disposent d'une alimentation électrique.

- Place Granvelle :



Nombre d'emplacements : 35 à 40. Cette place sera réservée pour l'installation de chalets à vocation commerciale principalement, avec présence d'un chalet du père Noël. Des chalets solidaires et associatifs pourront également y trouver leur place. Possibilité d'installer un manège pour enfants.

- **Place du huit septembre**



Nombre d'emplacements : 2. Ils seront réservés à de la restauration.

- **Place Pasteur**



Nombre d'emplacements : 3 destinés à la restauration avec configuration en forme de U pour des raisons d'agencement de la place.

- **Place de la Révolution**



Cette place sera dédiée aux animations. Pas d'emplacements commerciaux à prévoir.

b) L'attractivité commerciale de l'offre

- La vente alimentaire (produits, restauration...) devra représenter au minimum 60% des chalets exposants avec 30% de produits locaux.

L'artisanat local sera privilégié.

L'offre devra également mettre en avant une ou des actions qui pourront être menées avec les commerçants sédentaires de centre-ville (décorations, thèmes de Noël.....) ainsi qu'avec les exposants du marché des halles Beaux-arts

- La ville souhaite assurer l'attractivité de son marché de Noël par l'organisation d'animations : ateliers pour enfants, mini concerts, fanfares, déambulations, spectacles... Ces animations seront organisées place de la révolution. En ce qui concerne les déambulations, elles devront couvrir l'ensemble du marché, de la place de la révolution à la place Granvelle.

Les animations auront principalement lieu le week-end et en dehors des heures d'occupation par le marché de plein vent.

c) Les actions pour améliorer l'écoresponsabilité de l'évènement

Les offres seront jugées sur leur implication en matière de développement durable :

- Vaisselle ré-employable : utilisation d'eco-cups, vaisselle en verre lavable et réutilisable.....
- Tri et valorisation des biodéchets générés par les activités de restauration, mais aussi tri et valorisation des autres déchets.
- Autres actions menées en matière : d'économie des ressources, de réduction de l'empreinte écologique du transport de personnes et de marchandises, d'utilisation de produits, d'installations réutilisables et recyclables, de restauration durable, de communication responsable, d'évaluation de l'empreinte écologique de l'évènement...
- Réduction des nuisances sonores et protection de la biodiversité du site

La ville pourra mettre à disposition des corbeilles de tri « bi-flux » et « tri-flux » ainsi que des cendriers sondage.

d) L'originalité de l'évènement

Les offres devront mettre en avant un aspect original :

- Thématique du marché : conte de fées, neige.....il s'agit de donner une identité au marché.
- Spécialités locales/régionales et spécialités de Noël (vin chaud, pain d'épices.....)
- Produits fait main ou personnalisables
- Animations : ateliers de fabrication, expériences sensorielles, personnages, décors originaux.....

e) L'expérience dans le même type de manifestation

Une expérience dans l'organisation d'un marché de Noël est souhaitable. A défaut, l'organisateur devra faire part de sa capacité à organiser un marché similaire en fournissant des références.

f) Les modalités d'organisation

L'offre devra préciser si le futur occupant sera autonome dans l'organisation de son marché ou s'il aura besoin de l'appui technique de la collectivité pour réaliser sa prestation.

L'offre devra préciser s'il sera fait appel ou non à un régisseur.

La ville mettra à disposition un lieu dédié aux commerçants non sédentaires pour le stationnement des véhicules et des caravanes. Le prestataire sera tenu d'organiser l'accueil physique des commerçants non sédentaires : information et orientation vers le lieu dédié.

Il conviendra également de préciser si une aide financière sera demandée à la ville et d'en évaluer le montant.

g) Sécurité

L'organisateur devra prévoir un plan de sécurisation de la manifestation conforme aux prescriptions en vigueur.

4. DOCUMENTS A FOURNIR :

L'offre devra contenir les éléments suivants :

- Un mémoire de présentation décrivant les capacités professionnelles et financières du candidat
- Un justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K Bis ou équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an ; ou transmission du numéro unique d'identification délivré par l'Insee.

a) Conditions de remise des candidatures :

Les offres rédigées en langue française seront transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.grandbesancon.fr>

b) Date limite de remise des offres :

16 avril 2025 à 12H

c) Jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ Attractivité de la manifestation 30%
- ✓ Actions en matière d'éco-responsabilité 25%
- ✓ Originalité 15%
- ✓ Modalités d'organisation 20%
- ✓ Expérience 10%

d) Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidature, les candidats peuvent transmettre leur demande :

- ✓ par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur <https://www.marches.grandbesancon.fr> ;
- ✓ en contactant le Service Commerce par mail (julie.choulet@grandbesancon.fr ou pierre.bouvier@grandbesancon.fr) ou par téléphone au 03.81.61.59.28.

e) Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 03 81 82 60 00
Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>